



Conseil municipal du 12 novembre 2024

Liste des délibérations & discussions

Présents : A. BROCHET, C. MOUTON, F. ANDLER, P. VAILLANT, V. LIES, P. VARIS, R. BONTEMS, A. MINELLA.

Procurations : P. KOWALSKI, G. GEHIN

Absents : D. PINTO, J. OURIET, A. NOWAK

Secrétaire de séance : R. BONTEMS

46-2024 – Demande de subvention auprès du Département de Meurthe-et-Moselle – DSIL 2025 – Réhabilitation thermique de la salle des fêtes

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de solliciter auprès du Département de Meurthe-et-Moselle la DSIL (2025) en vue des travaux prévus de rénovation thermique et structurelle sur le bâtiment de la salle multi-activités.

M. le Maire souhaite solliciter une subvention à hauteur de 215 907 € pour un montant de travaux estimé à 616 878 €.

Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès du Département de Meurthe-et-Moselle la DSIL 2025 dans le cadre de la rénovation thermique et structurelle sur le bâtiment de la salle multi-activités et à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Questions, remarques : Il s'agit d'une mise à jour des subventions (en complément de la demande de Fonds vert à hauteur de 40 %).

Vote : Adoption à l'unanimité.

47-2024 – Demande de subvention – Rénovation thermique de la salle multi-activités – Fonds vert – Rénovation thermique des bâtiments

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre la rénovation thermique et structurelle de la salle multi-activités. En effet, ce bâtiment est un gros consommateur en énergie et la commune souhaite améliorer l'isolation et le mode de chauffage pour obtenir le label BBC. En conséquence, M. le maire demande l'accord du Conseil municipal pour solliciter une subvention dans le cadre du Fonds vert à hauteur du plafond autorisé pour un montant estimé de travaux de 616 878 € en vue des travaux prévus de rénovation thermique et structurelle sur le bâtiment de la salle multi-activités et à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Questions, remarques : Il s'agit d'une mise à jour des subventions.

Vote : Adoption à l'unanimité.



48-2024 – Demande de subvention – Études et travaux de prévention et gestion intégrée des inondations – Rue de Foug – Région Grand Est

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux de la RD 11 et plus précisément de la rue de Foug au carrefour de la mairie, il est nécessaire de faire un aménagement hydraulique de la traverse afin de réduire et prévenir les risques d'inondation et de débordement des réseaux. Le projet inclut une gestion intégrée des eaux pluviales pour limiter le risque d'inondation déjà constaté lors d'épisodes pluvieux centennaux. En conséquence, M. le maire demande l'accord du Conseil municipal pour solliciter auprès de la Région Grand Est une subvention de 30% du montant des dépenses estimées à 754 526,45 € H.T. dans le cadre du dispositif d'aide aux « **Études et travaux de prévention et gestion intégrée des inondations** » de la région Grand Est et à signer les documents s'y afférant.

Questions, remarques : Il s'agit d'un nouveau dispositif.

Vote : Adoption à l'unanimité.

49-2024 – Convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement

Le Maire informe l'assemblée :

VU les articles L3232-1 et R 3232-1 à R 3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 9 septembre 2024 adoptant la nouvelle convention pluriannuelle d'assistance technique en vigueur au 01 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'assistance technique du Conseil départemental de Meurthe et Moselle, dans les domaines suivants :

- Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant
- Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Pour cela M. le Maire a signé avec le Conseil Départemental, la convention « Mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans et tous les documents y afférant. Le versement de la cotisation annuelle est prévue, dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention précitée et détaillées en son annexe 3, au Conseil Départemental.

Questions, remarques : Utilisation des services à hauteur de ce que cela nous coûte.

Vote : Adoption à l'unanimité.

50-2024 – Coupes de bois 2025

Après avoir entendu l'exposé de M. MINELLA Arnaud et avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025 :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

- Unités de gestion n°17, 1, 13 & 14
- Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre :

Essences	Toutes
Diam. Minimum à 1.30 m	35 cm



Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits :

- Partage sur pied entre les affouagistes
- Désigne comme bénéficiaires solvables :
 - ☞ M. GARNIER Alain,
 - ☞ M. LIES Vincent,
 - ☞ M. VINCENT François

Qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 -1 du code Forestier et de la Pêche Maritime.

De plus, il est proposé de répartir l'affouage par feu avec une taxe d'affouage à 5 € le stère avec la signature des 3 bénéficiaires solvables (garants).

Questions, remarques : Le syndicat devrait entrer en fonction le 1^{er} janvier 2025.

Rappel : la chasse et l'affouage restent gérés par les communes.

Vote : Adoption à l'unanimité.

50-2024 : Mise à jour du linéaire et du classement de la voirie communale

M. le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le linéaire et le classement dans le domaine public de la commune de l'ensemble des voiries répertoriées pour lesquelles ce transfert n'a pas encore été fait.

Il rappelle que les mètres linéaires de voirie entrent dans le calcul de la DGF (ressource de la commune) et font l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire liste les voiries (tableau en annexe détaillant le nom, et longueur de la voie) à classer dans le domaine public communal et sollicite le Conseil municipal pour approuver par délibération la mise à jour du nouveau linéaire et du classement des voies communales qui passe de 6 451 m à 36 895 m.

Questions, remarques : Le relevé a été effectué par une filiale de la Poste. Cela a une incidence sur la dotation globale de fonctionnement que nous percevons de la part de l'Etat.

Vote : Adoption à l'unanimité.

52-2024 – Dénomination de voies publiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite au recensement de la longueur de voirie communale par GEOPTIS, il apparaît que 5 voies sont sans nom et qu'il est donc nécessaire de les nommer. M. le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les voies suivantes :

- Chemin de la Livraye qui relie la rue de Toul à l'ancien CE n°5,
- Rue Emile Paulin qui relie la rue de la Paix à la rue Chapelle Sainte Croix,
- Sentier du Puits des Chiens qui relie le sentier de Fontenelle à la rue du Mai d'Orges,
- Sentier de l'Alambic qui relie la rue Marcel André à la rue du Val de Passey,
- Sentier de la luzerne qui relie la rue du Gué à la rue de Toul



Questions, remarques : Il est proposé par plusieurs conseillers de nommer le chemin qui relie la rue de Toul à l'ancien CE n°5 Chemin du Cimetière au lieu de Chemin de la Livraye.

Vote : Adoption à l'unanimité.

Questions diverses :

Présentation du projet de rénovation de l'école du regroupement scolaire Choley-Ménillot Domgermain par le cabinet d'architecte MPA en présence du Conseil municipal de Domgermain.

Il s'agirait de travaux sur site occupé sur une durée de 1,5 à 2 ans.

L'un des objectifs est de réduire la facture énergétique en baissant la consommation a minima de 60 %.

Il s'agit également d'améliorer le confort (été notamment) ainsi que l'acoustique.

La question des accès, des usages et du confort a été examinée par 3 groupes de travail de 5-6 personnes.

À l'occasion de ces travaux (isolation thermique par l'intérieur), des aménagements pourraient être réalisés pour améliorer les installations (agrandissement de certaines zones de circulation et des salles de classe, rangements supplémentaires...).

Le projet présenté n'est pas définitif. Des consultations et des ajustements doivent encore être réalisés d'ici fin janvier 2025.

Une première ébauche du budget a été réalisée. Il s'élèverait à 893 K€, subventions déduites.